



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

DC2026-0005

D É C I S I O N

Portant approbation du contrat N°2506-15 /2507-104 de location, d'entretien et maintenance de fontaines de réseau situées sur différents sites de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès

CC ACVI / SEQUOIA PART

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10,

Vu la délibération n°DL2020-0202 du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour les actes relatifs aux conventions, contrats de maintenance et d'entretien des matériels et licences informatiques (logiciels, photocopieurs, ascenseurs, téléphone...),

Considérant la nécessité de recourir à un prestataire extérieur pour un contrat de location, d'entretien et maintenance de fontaine de réseau situées sur différents sites de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès,

Considérant les termes de la proposition du contrat de maintenance N°2506-15 /2507-104 de location, d'entretien et maintenance de fontaine de réseau situées sur différents sites de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès, tels que proposés par la Société SEQUOIA PART, SIRET 411 706 450 000 37, dont le siège social est situé à 57 Chemin de Basso Combo- TOULOUSE (31100),

Considérant que ce contrat est conclu pour 4 fontaines réseau type bureau et 2 fontaines réseau type haut débit pour une période de 36 mois à compter du 01 janvier 2026, le contrat est renouvelé par tacite reconduction pour une durée égale à celle du contrat initial sauf dénonciation expresse, les fontaines sont situées sur les sites suivants :

- *STEP Argelès sur mer
- *Bâtiment Siège
- *Service Mac Algeco situé à la CC ACVI
- *STEP Port Vendres
- *Centre Technique collecte situé à la CC ACVI
- *Chantier d'Insertion

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20260119-dc2026-0005-CC
Date de télétransmission : 28/01/2026
Date de réception préfecture : 28/01/2026

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le contrat de maintenance N°2506-15 /2507-104 de location, d'entretien et maintenance de fontaine de réseau situées sur différents sites de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris passé entre la CC ACVI et la Société SEQUOIA PART, SIRET 411 706 450 000 37, dont le siège social est situé à 57 Chemin de Basso Combo- TOULOUSE (31100),

ARTICLE 2 : DE PRECISER que les prestations objet du contrat sont facturées selon les montants suivants :

- Par fontaine type « bureau » : 300.00-€ HT/an (trois cent euros hors taxes – TVA en vigueur en sus),
- Par fontaine Type Haut débit de 384.00-€ HT/an (trois cent euros hors taxes – TVA en vigueur en sus),
- Par carton de 3 000 gobelets recyclables : 110.00-€ HT (cent dix euros hors taxes – TVA en vigueur en sus).

ARTICLE 3 : DE FIXER la durée du contrat à 36 mois à compter du 01 janvier 2026, avec tacite reconduction pour une durée identique, sauf résiliation expresse dans les conditions prévues au contrat (article 2),

ARTICLE 4 : DE SIGNER toutes les pièces relatives à ce dossier,

ARTICLE 5 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 19/01/2026.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture.

Le Président,

Antoine PARRA.

Pour le Président par délégation
le Directeur général des Services
Henri ESTEVE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.